



## Règlement des courses des virades de l'espoir de Saint Gibrien

Dimanche 24 septembre 2023

### **Article 1 : Organismes**

L'organisateur des courses est les Virades de l'Espoir de Saint Gibrien et les courses chronométrées sont co-organisées avec Châlons Running

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse [viradesdelespoir.saintgibrien@gmail.com](mailto:viradesdelespoir.saintgibrien@gmail.com)

### **Article 2 : Date, horaire et circuit**

10h00 : 10km chronométré (1boucle de 1km puis 2 boucles de 4.5km) pour les + de 16ans avec certificat médical

10h05 : 10km non chronométré (1boucle de 1km puis 2 boucles de 4.5km) pour les plus de 16ans et sans certificat médical

11h15 : 3km (12ans-15ans)

11h45 : 1000m (EA : 5-8ans)

12h00 : 1200m (PO : 9 – 11ans)

14h00 : Bike and Run (un règlement spécifique pour le Bike and Run sera diffusé par le Challenge Bike and run de la Marne)

L'ensemble des parcours allie route et chemin.

Ravitaillement en milieu de parcours sur les 10km et en fin de course pour l'ensemble des départs.

Départ devant la mairie – grande rue 51510 Saint gibrien.

### **Article 3 : Conditions d'inscription**

#### *3-1 : Catégories d'âge*

Voir article 2

#### *3-2 : Certificat médical ou licence sportive obligatoire pour le 10km non chronométré.*

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running....(en cours de validité à la date de la manifestation) ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### *3-3 : Certificat médical ou licence sportive non obligatoire*

Pour l'ensemble des courses non chronométrés

### **Article 4 : Inscriptions et Tarif**

Les sommes collectées pour les inscriptions sont des dons qui seront intégralement reversés à « Vaincre la mucoviscidose ».

Pour les courses enfants : Inscription seulement sur place. Il suffira de faire un don pour obtenir le dossard.

Pour le 10km non chronométré : Inscription seulement sur place. Il suffira de faire un don pour obtenir le dossard.

Pour le 10 km chronométré : Les inscriptions se feront sur le site lesportif.com (8euros + frais de gestion du site lesportif.com) et sur place (12 euros)

Pour Bike and Run (Chronométré) : Les inscriptions se feront sur le site lesportif.com (15euros + frais de gestion du site lesportif.com) et sur place (20 euros)

Le retrait du dossard se fera dans la salle des fêtes de Saint Gibrien.

Les parcours seront affichés dans la salle et sur le facebook des virades de l'espoir de Saint Gibrien

Le dossard devra être porté sur le devant et devra être visible toute la durée de la course.

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile des Virades de l'espoir.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : Sécurité**

Un poste de secours fixe est prévu à l'arrivée plus une équipe de secouristes de la croix blanche avec ambulance.

## **Article 7 : Chronométrage**

Chronométrage avec classement (résultats en ligne et sur place après arrivée de tous les coureurs) pour le 10km chronométré et pour le Bike and Run.

## **Article 8 : Classement et récompenses**

10 km chronométré : les 3 premiers chez les Hommes et chez les femmes.

Le Bike and Run : les 3 premiers duo (homme, mixte et femme)

## **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

### **Article 12 : Restauration**

Possibilité de restauration et buvette sur place avec Sandwichs, barbecue, frites, etc...

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.